



*PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU*

LUNDI 4 FEVRIER 2008

Ordre du jour

08-1.	Assainissement – Finances – Participation financière du syndicat d'adduction en eau potable de Vannes-Ouest.....	2
08-2.	Culture – Finances – Fête de la poésie – Demande de subvention.....	2
08-3.	Culture – Finances – Partenariat culturel – Spectacle 2008 – Subvention et tarifs.....	3
08-4.	Finances – Délibération pré-budgétaire n°01-2008 – Budget primitif principal – Marchés publics – Demande de subvention.....	4
08-5.	Institutions – Rapport d'activités du syndicat d'alimentation en eau potable du secteur de Grand-Champ.....	5
08-6.	Institutions – Finances – Construction de la mairie – Demande de subvention - DGE.....	6
08-7.	Personnel – Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2° classe.....	8
08-8.	Urbanisme – Environnement – Recensement des zones humides – Constitution d'un groupe de pilotage.....	10
08-9.	Urbanisme – Compte rendu d'activités de la Zac des Jardins du Moustoir.....	10
08-10.	Urbanisme – Compte rendu d'activités de la Zac de l'Hermine II.....	11
08-11.	Urbanisme – Zone d'aménagement concerté de l'Hermine II – Prorogation de la convention d'aménagement.....	13

Informations générales

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 29 janvier 2008, s'est réuni le 4 février 2008, en session ordinaire en mairie.

Présents (23) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Bernard DANET, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Monique TREMOUREUX, Marcel PUREN, Gérard BEAULIEU, Flora RIMBERT, Gérard LE GAL, Bernard TUAL, Régine LE FEVRE, Jean Yves LATOUCHE, Edith JAN, Sylvaine LE JEUNE, Marylène PISIGO, Gilles LE CALONNEC, Jeannine DESFOSSEZ, Olivier NOUAIL, Claudine STEPHANT, Françoise MOURAUD

Absents ayant donné pouvoir (3) : Christian LE ROY, Liliane BERTHAULT, Bernard JOUET respectivement à Bernard DANET, Danielle NICOLAS, Jeannine DESFOSSEZ

Absents (1) : Bernard LE STUDER

Secrétaire de séance : Danielle NICOLAS

Approbation du procès verbal de la séance précédente : unanimité

Délibération du 4 février 2008

08-1. Assainissement – Finances – Participation financière du syndicat d'adduction en eau potable de Vannes-Ouest

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Dans le contexte du raccordement du secteur Sud de PLESCOP sur le réseau d'assainissement collectif de VANNES, nous avons offert au Syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable de la région de Vannes-Ouest la possibilité de rejeter les eaux usées en provenance de PLOEREN dans le nouveau collecteur.

Il convient aujourd'hui d'approuver le montant de la prise en charge incombant au SIAEP de VANNES OUEST, soit 23 520,25 € HT, montant qui a fait l'objet d'un calcul très précis de la part de la DDAF du MORBIHAN.

Annexe : délibération du SIAEP de VANNES OUEST

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Développement économique et finances" et "Urbanisme et cadre de vie" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le versement de la participation précitée ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-2. Culture – Finances – Fête de la poésie – Demande de subvention

Danielle NICOLAS lit et développe le rapport suivant :

1) Le projet

La poésie est un art majeur qui peine toutefois à rencontrer un large public, au point de se voir conférer la réputation injuste d'un art réservé aux élites. Si les salons du livre se multiplient aujourd'hui, peu d'actions sont mises en place pour valoriser et développer la poésie en particulier.

A PLESCOP, nous organisons autant que possible des fêtes de la poésie pour sensibiliser à cet art tous les publics possibles. Des concours ouverts à tous permettent alors à chacun de présenter des textes écrits en Français et/ou en Breton.

Cette année, nous avons souhaité créer encore plus de lien entre le public, les auteurs et les éditeurs. "Poésie en fête" veut à cette occasion mettre en lumière la richesse et la diversité des talents, l'attrait que peut et doit exercer le livre de poésie et le livre d'artiste. Pour cela, nous proposerons à la population des rencontres avec des auteurs reconnus, des lectures au jardin, des tables de livres offertes au regard et à la convoitise, grâce à la présence de nombreux éditeurs, ainsi qu'à l'organisation de spectacles de qualité.

Cette manifestation aura lieu les 4 et 5 avril 2008, afin de ne pas entrer en concurrence avec la semaine consacrée au "Printemps des poètes" et permettre ainsi une large participation des auteurs, des éditeurs et du public.

2) Le plan de financement

Le coût de cette manifestation est estimé à 6975,70 €.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animations littéraire	3727,38	Subventions	
Autres animations	580,00	Conseil Général	500,00
Communication	1 732,62		
Divers	334,45		
TVA 2,1%	13,70		
TVA 5,5%	103,90	Autofinancement	6 475,70
TVA 19,6%	483,65		
TOTAL	6975,70	TOTAL	6 975,70

Annexe : plan de financement détaillé

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Développement économique et finances" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le projet précité, et notamment son plan de financement ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour les demandes de subvention auprès de toutes les personnes morales de droit public ou privé concernées par ce dossier (notamment le Conseil Général et tout autre organisme intéressé, etc.), ainsi que pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-3. Culture – Finances – Partenariat culturel – Spectacle 2008 – Subvention et tarifs

Danielle NICOLAS lit et développe le rapport suivant :

Afin de promouvoir l'image d'une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte notamment à la culture, la municipalité a engagé depuis quelques années un partenariat actif avec diverses troupes de théâtre du secteur du Pays de Vannes.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver la proposition suivante : "Cuisine et dépendances", de Jean-Pierre BACRI et Agnès JAOUÏ, qui sera interprétée le 18 octobre 2008 par les Zoupettes – Compagnie Instant –, pour un cachet de 2600,00 €, droits d'auteurs et droits voisins en sus. Les tarifs sont les suivants :

- adultes avec réservation	6,00 €
- adultes sur place	8,00 €
- étudiants, enfants moins de 16 ans, demandeurs d'emploi	3,50 €
- enfant jusqu'à 12 ans	gratuit

Annexe : Convention de partenariat

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Développement économique et finances" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le projet de partenariat culturel et les tarifs d'entrée dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour solliciter l'aide afférente du conseil général.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-4. Finances – Délibération pré-budgétaire n°01-2 008 – Budget primitif principal – Marchés publics – Demande de subvention

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

La période précédant le vote des budgets communaux donne très souvent lieu à des délibérations pré-budgétaires qui n'engagent pas fortement les finances communales et qui permettent néanmoins à la commune de poursuivre efficacement ses missions. Cette année, il convient de réserver des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement :

I. SORTIES SCOLAIRES (Budget primitif principal)

Au titre des classes de découverte, les directeurs des écoles publique (Cadou) et privée (Ste Anne) de PLESCOP nous ont adressé des demandes de subvention destinées à financer une partie du coût des activités suivantes :

ECOLE	CADOU	STE ANNE
SORTIE	Classe de découverte à ARZAL	Classe de découverte dans les Hautes Pyrénées
CLASSE	CM2	CM1/CM2
PLESCOPAIS	34	37
BASE	50 €/enfant plescopais/jour	
TOTAL	1 700.00 €	1850.00 €

Par ailleurs, au titre de l'éveil psychomoteur, la directrice de l'école CADOU nous a adressé une demande de subvention destinée à financer une partie du coût de l'activité suivante :

ECOLE	CADOU
SORTIE	Stage de voile
CLASSE	CM1
PLESCOPAIS	34
BASE	50 €/enfant plescopais/jour
TOTAL	1 700.00 €

Il est donc proposé d'ouvrir d'ores et déjà les crédits nécessaires (5200 €) au chapitre 65 du budget primitif principal de 2008.

II. RESTAURANT SCOLAIRE (Budget primitif principal)

La marmite à gaz (110 l) du restaurant scolaire étant défectueuse, après plus de 25 années de service, il convient d'en acquérir rapidement une nouvelle pour assurer le bon fonctionnement du restaurant scolaire. Le coût d'une telle acquisition est de 4207, 53 €. Il est donc proposé d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre DI 21 (Prog. 80) du budget primitif principal de 2008.

III. MEDIATHEQUE (Budget primitif principal)

La directrice de la médiathèque étant désormais recrutée, il convient d'engager sans attendre la constitution du fonds documentaire. Pour que cette action soit pleinement efficace, nous devons donc mettre en œuvre la première tranche d'acquisition, c'est-à-dire le matériel pour deux agents (2 micros, 2 imprimantes, 1 onduleur, etc.) et le progiciel (gestion numérique du fonds) informatiques adaptés.

Soit le plan de financement possible suivant :

DEPENSES	Tx		RECETTES	Tx	
Matériel		2 600,00	Sur HT (plafonné le cas échéant)		
Progiciel		6 000,00	CG 56 (50% sur 15,2 KE max.)	50,00%	4 300,00
			DRAC	40,00%	3 440,00
			Sur TTC		
			Autofinancement	9,27%	953,18
TVA	19,60%	1 685,60	FCTVA	15,48%	1 592,42
TOTAL DEPENSES		10 285,60	TOTAL RECETTES		10 285,60

Il est donc proposé d'ouvrir d'ores et déjà les crédits nécessaires à hauteur de 11 000 € au chapitre DI 21 (Prog. 120) du budget primitif principal de 2008.

IV. TRAVAUX DIVERS (Budget primitif principal)

A) Local de rangement du complexe sportif (DI 23 – P 88)

Au cours des travaux de construction du local de rangement du complexe sportif et polyvalent, il est apparu nécessaire de le doter d'une entrée plus élevée afin d'y abriter une remorque du service technique. Cette solution avait été envisagée initialement mais elle ne semblait pas possible compte tenu de l'option technique retenue par le maître d'œuvre pour le raccordement du nouveau local au bâtiment existant. A la suite de quelques modifications dans le parti technique retenu, cette solution est finalement apparue réalisable.

Il est donc opportun de passer deux avenants dans les conditions suivantes :

- Lot 1 – Gros Œuvre: - 4 317.11 € TTC (correspondant à une moins value de -6326.39 € TTC atténuée par une plus value liée au solivage de +2009.28 € TTC), soit un montant des travaux réduit de 33 889.13 € TTC à 29 572.02 € TTC.
- Lot 5 – Menuiserie alu : + 1 687.56 € TTC, soit un montant nouveau des travaux porté de 6 325.64 € TTC à 8 013.20 € TTC.

Au total, ces modifications occasionnent une moins value globale de – 2 629.55 € TTC.

B) Sentiers piétonniers (DI 23 – P 52)

Afin de mettre en service les sentiers piétonniers dans les meilleures conditions, il apparaît opportun de les doter d'une signalétique adaptée prenant la forme de pupitre/visuel posés sur des poteaux à pointe diamant. Il est donc proposé d'approuver cette acquisition et d'ouvrir d'ores et déjà les crédits nécessaires à hauteur de 3400,00 €.

Il convient donc d'approuver ces mesures et d'en tirer les conséquences en plus et moins value dans les reports et les mesures nouvelles, en réservant la somme de 800 € au chapitre 23 de la section d'investissement du budget principal 2008.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Développement économique et finances" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **réserver, au budget primitif principal, les crédits dans les contions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents, notamment celle des marchés publics.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-5. Institutions – Rapport d'activités du syndicat d'alimentation en eau potable du secteur de Grand-Champ

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le 31 octobre 2007, le président du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Grand champ adressait à la commune un rapport sur l'exploitation en gérance du service d'eau pour l'année 2006.

A) CONTEXTE : Le service d'eau est exploité en gérance par la société SAUR France en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 1969 et ayant pris fin le 31 décembre 2006. Un nouveau contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2007 avec la même société pour une durée de 12 ans.

B) COMPTE DE GERANCE

1) Indicateurs techniques

- ⇒ Nombre d'abonnés : 5 473 (+4.39 %) dont 1946 sur PLESCOP
 - ⇒ Volume d'eau consommé : 499 621 m³ (-6.64 %)
 - ⇒ Consommation moyenne (m³ / abonné) : 91 m³
 - ⇒ Volume mis en distribution : 629 683 m³
- soit un rendement primaire du réseau de 79.34 %

2) Indicateurs financiers

RECETTE D'EXPLOITATION	926 069.73 €	-3.08 %
ENCOURS DE LA DETTE	2 221 128.75 €	+1.60 %
TRAVAUX EXECUTES EN 2006	328.635.39 €	
TRAVAUX PROGRAMMES EN 2007	210 000.00 €	
PRIX DE L'EAU (pour 120 m3)	256.69 €	-1.94 %

Annexe : Rapport d'activités complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du présent rapport d'activités dont un exemplaire sera joint à la présente délibération.

Délibération du 4 février 2008

08-6. Institutions – Finances – Construction de la mairie – Demande de subvention - DGE

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

I – HISTORIQUE ET MOTIVATION DU PROJET

Par délibération du 23 septembre 2005, l'assemblée municipale s'était prononcée sur les orientations du centre bourg et avait, à cette occasion, décidé de recourir aux compétences d'un programmiste pour approfondir la réflexion sur la réalisation d'un équipement public majeur et structurant, à savoir la future mairie.

Les services de l'Équipement ont été retenus pour construire ce programme en en partenariat avec tous les utilisateurs.

Dans un premier temps, le personnel communal a été invité à formuler ses propositions ; ces dernières ont servi à forger un pré-programme qui intègre autant que possible l'ensemble des problématiques de ces utilisateurs et qui s'inscrit par ailleurs dans le projet plus vaste de réalisation d'une place urbaine liant l'habitat, le commerce et les services publics.

A partir de ces éléments, et des contraintes techniques et urbanistiques qui s'imposaient à nous, nous avons pu définir l'emprise maximale du projet et délibérer sur l'acquisition d'une portion de parcelle en permettant la réalisation sur ce site.

Par ailleurs, nous avons organisé le 23 mars dernier la visite des mairies de Baden, Saint Avé et Theix, visite qui a permis à chacun de mieux préciser ses attentes ou ses réticences.

Cette démarche a fait émerger la nécessité de réaliser un équipement qui :

- participe fortement à la restructuration du centre bourg et s'inscrit pleinement dans l'ambiance du centre bourg recherchée ;
- privilégie la fonctionnalité, tant pour les occupants que pour le public ;
- mutualise autant que possible les espaces, en tenant compte de leurs temps d'utilisation au regard du coût (exemple : mutualisation de la salle du conseil municipal avec la salle des mariages, par ailleurs sécables en deux salles de commissions, etc) ;
- reste ouvert et transparent, en tenant compte de la réglementation sur les économies d'énergies.

Dans le respect de ces lignes fortes, un programme détaillé a été élaboré et approuvé le 23 mai 2007. Par la suite, il a permis de lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et c'est le Cabinet d'architectes L'HIVER-BRECHET-LOHE de PONTIVY qui a été retenu.

II – CONTENU DU PROJET

A) Présentation fonctionnelle du projet

Très schématiquement, la nouvelle mairie s'inscrira dans une volumétrie comprenant :

- un RDC de 563 m²
- un étage de 347 m²
- un sous-sol de 113 m²
- des circulations de 177 m²
- des surfaces plateaux libres (étage + attique) : 296 m²

Les nouveaux locaux occuperont 1200 m² en surface disponible, le surplus (296 m²) devant être réservé aux extensions futures sur le site. L'attique, en particulier, ne sera pas occupé dans un premier temps.

L'entrée s'effectuera par un sas pouvant desservir directement la salle du conseil, le bureau jeunesse et des WC pour le public, sans ouvrir le reste de la mairie. Ce sas s'ouvrira sur un accueil commun et une signalétique adaptée.

Le RDC accueillera la salle du conseil municipal (faisant également office de salle des mariages et de salles de réunion afin de la rentabiliser au mieux), le service action sociale et animation, le service technique et urbanisme, le bureau de l'opposition (accessibilité directe de l'extérieur), un local de permanence et un local pouvant être dédié à une éventuelle police municipale.

L'étage (accessible par escalier et ascenseur) recevra dans un premier temps le bureau du maire et de son secrétariat, les bureaux des adjoints, ainsi qu'une salle de travail commune. Les services d'administration générale seront attenants (direction générale, finances et comptabilité, animation et relations extérieures, etc.). L'étage accueillera également un local du personnel et un espace de documentation.

Enfin, le sous-sol recevra les archives et quelques locaux techniques.

B) Tableau des surfaces

Local	Surfaces	Situation
ACCUEIL		
Espace accueil général – exposition	76	RDC
Accueil des visiteurs – bureau – espace internet	38	RDC
Espace consultation	0	RDC
Espace photocopie	2	RDC
Office	4	RDC
A - SERVICES DE L'ADMINISTRATION GENERALE		
Bureau du DGS	21	1er étage
Bureau DGS adj	16	1er étage
Bureau de la comptabilité	39	1er étage
Bureau com et associations	19	1er étage
Espace documentation et copieur	16	1er étage
Bureau de la police municipale	9	RDC
Services Techniques		
Bureau du DST	25	RDC
Bureau du secrétariat DST	14	RDC
Espace d'attente	0	RDC
Bureau de l'Assainissement	19	RDC
Bureau de l'urbanisme	32	RDC
Local archives vivantes	13	RDC
Service social – animation		
Espace accueil-attente	17	RDC
Bureau "partenaires"	13	RDC
Bureau de la directrice CCAS	23	RDC
Bureaux aide sociale 1	18	RDC
Bureaux aide sociale 2	15	RDC
Bureau responsable coordination	18	RDC
Bureau responsable TSL	12	RDC

Local des personnels	19	1er étage
Fourniture	7	1 ^{er} étage
B - SERVICES ELUS		
Bureau du Maire	20	1er étage
Secrétariat des élus	16	1er étage
Salle des adjoints (réunions et bureaux)	29	1er étage
Bureau adjt 1	15	1er étage
Bureau adjt 2	14	1er étage
Bureau adjt 3	14	1er étage
Bureau adjt 4	14	1er étage
Local élus	15	1er étage
Bureau de l'opposition 1	19	RDC
Bureau des permanences	13	RDC
Salle des commissions	48	1 ^{er} étage
C - LES ESPACES COMMUNS		
Salle de Conseil municipal multifonction Extension salle de conseil/salle de réunion	148	RDC
Sanitaires publics	9	RDC
Sanitaires personnels	9	RDC
Sanitaires personnels	17	1er étage
D - LOCAUX TECHNIQUES		
Rangement sono	1	RDC
Local reprographie	8	RDC
Local Archives	76	Sous-sol
Complément sous-sol	0	Sous-sol
Local entretien	3	RDC
Local poubelles	5	RDC
Vestiaires personnel	13	Sous-sol
Local entretien	2	Sous-sol
Local informatique et BT	7	1 ^{er} étage
Local chaufferie et technique	21	Sous-sol

III. L'ENVELOPPE FINANCIERE DU PROJET

Au stade de l'APS, le coût du projet est estimé autour de 2 438 KE HT.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Développement économique et finances" et "Urbanisme et cadre de vie" du 28 janvier 2008 le conseil municipal est invité à :

- **approuver le projet précité, ainsi que le plan de financement et le calendrier prévisionnel annexés ;**
- **approuver le dossier de demande de subvention ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour les demandes de subvention auprès de toutes les personnes morales de droit public ou privé concernées par ce dossier notamment au titre de la DGE, ainsi que la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-7. Personnel – Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2^e classe

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

La construction de la médiathèque est maintenant bien engagée et il nous faut déjà penser à l'acquisition de son équipement, à la constitution de son fond documentaire (papier ou numérique), ainsi qu'au recrutement du personnel nécessaire à son bon fonctionnement qui travaillera en étroite collaboration avec les bénévoles.

Bien que l'ouverture de cet équipement tant attendu des Plescopais ne soit pas prévue avant le dernier trimestre 2008, la conseillère du livre de la DRAC et le directeur de la médiathèque départementale nous ont recommandé d'effectuer le recrutement du responsable de la structure dès le mois de janvier, ce qui a été fait.

Il restait également à recruter un adjoint du patrimoine de 2° classe comme cela avait annoncé lors de la dernière séance du conseil. Il est donc proposé de créer ce poste à temps complet ainsi que le régime indemnitaire afférent.

I) CREATION D'EMPLOI

Filière	Grade	Référence	Créé	Pourvu	Durée hebdo
TEMPS COMPLET			34	32	
Administrative	Directeur général des services	ALD	1	1	35:00
	Attaché principal	ALD	1	0	35:00
	Rédacteur chef	RL-CP	2	2	35:00
	Rédacteur	DLP	1	1	35:00
	Adjoint administratif ppal 1° cl	JRo	1	1	35:00
	Adjoint administratif ppal 2° cl	MT	1	1	35:00
	Adjoint administratif 1 cl	RG-V	2	1	35:00
	Adjoint administratif 2 cl	FH-CL	2	2	35:00
Technique	Technicien supérieur principal	BB	1	1	35:00
	Agent de maîtrise principal	LC-PLT	2	2	35:00
	Adjoint technique principal 2 cl	JRi	1	1	35:00
	Adjoint technique 1 cl	DH-ED-OM-SS	4	4	35:00
	Adjoint technique 2 cl	RD-ELB-JBLM-LB-MR-VLM NR-JYLB	8	8	35:00
Culture	Bibliothécaire territorial	AL	1	1	35:00
	Adjoint du patrimoine 2 cl	SH	1	1	35:00
Animation	Adjoint d'animation 1 cl	DP	1	1	35:00
	Adjoint d'animation 2 cl	DH-DB-MR	3	3	35:00
Médico-Sociale	Educatrice de jeunes enfants	Dpi	1	1	35:00
TEMPS NON COMPLET			19	18	
Technique	Adjoint technique 2 cl	AMLB	1	1	33:00
	Adjoint technique 2 cl	MLLP-AS	2	2	32:00
	Adjoint technique 2 cl	MP	1	1	31:30
	Adjoint technique 2 cl	CQ	1	1	30:30
	Adjoint technique 2 cl	MTLB	1	1	30:00
	Adjoint technique 2 cl	YC-LS-AR	3	2	27:00
	Adjoint technique 2 cl	MLH	1	1	26:45
	Adjoint technique 2 cl	AM	1	1	25:00
	Adjoint technique 2 cl	MLB	1	1	18:00
Médico sociale	Auxiliaire de puériculture 1° cl	AJ	1	1	32:30
	Auxiliaire de puériculture 1° cl	IG	1	1	28:00
	Auxiliaire de puériculture	SG	1	1	25:30
	Atsem 2° cl.	CL	1	1	34:00
	Atsem 1° cl.	CG	1	1	32:00
	Agent social 2° classe	CC	1	1	31:00
	Agent social 2° classe	CT	1	1	19:30

II) REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire global approuvé en 2004 est modifié ainsi : il est proposé de mettre à jour les grades éligibles à l'IAT.

Grade concerné	Coefficient
FILIERE CULTURELLE	
Adjoint du patrimoine ppal 1 cl	1 à 4
Adjoint du patrimoine ppal 2 cl	1 à 4
Adjoint du patrimoine 1 cl	1 à 4
Adjoint du patrimoine 2 cl	1 à 4

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Développement économique et finances" du 5 décembre 2007, le conseil municipal est invité à :

- **créer un poste d'adjoint du patrimoine 2 cl à 35/35° ;**
- **approuver le régime indemnitaire dans les conditions précitées ;**

- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-8. Urbanisme – Environnement – Recensement des zones humides – Constitution d'un comité de pilotage

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

En 2006, l'assemblée municipale avait approuvé la création du syndicat du Loc'h et du Sal afin de doter ce bassin versant d'un véritable outil opérationnel de reconquête de l'eau.

Dans cet esprit, et bien que des mesures fortes et efficaces de sauvegarde figuraient déjà dans notre actuel document d'urbanisme, nous avons décidé de lancer la révision de notre plan local d'urbanisme en 2007, en retenant pour premier objectif le renforcement des mesures environnementales, dont la première application concrète consiste à intégrer un recensement exhaustif des zones humides.

Afin de mener cette lourde tâche à bien, nous avons souhaité la création d'un comité de pilotage présidé de droit par le maire et réunissant plusieurs acteurs concernés de la vie locale, à savoir :

- 5 élus (en sus du maire) ;
- 2 représentants des agriculteurs ;
- 2 représentants des pêcheurs ;
- 1 représentant des chasseurs ;
- 1 professionnel au moins du syndicat du Loch et du Sal.

Il s'agit ici de désigner les membres du conseil municipal appelés à travailler au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Urbanisme et cadre de vie" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la création du comité de pilotage ;**
- **désigner par 26 voix pour, à bulletin secret et à la proportionnelle, les membres du comité de pilotage suivants :**
 - **Jean Yves LE MOIGNO ;**
 - **Christian GASNIER ;**
 - **Danielle NICOLAS ;**
 - **Gérard BEAULIEU ;**
 - **Bernard LE STUDER ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-9. Urbanisme – Compte rendu d'activités de la Zac des Jardins du Moustoir

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

I. RAPPEL DES OBJECTIFS

Créée le 26 février 2003 la zone d'aménagement concerté des "Jardins du Moustoir" est une opération d'urbanisation couvrant une superficie de 30 hectares au Sud-Ouest de l'agglomération de PLESCOP.

Ses objectifs forts sont les suivants :

- promouvoir la mixité sociale par la mise en œuvre d'une politique publique d'aménagement et de construction ;
- maîtriser le rythme de développement pour permettre une bonne intégration des nouveaux arrivants et maintenir une capacité d'accueil suffisantes dans les différents équipements publics ;
- éviter le mitage et l'étalement urbain par un développement localisé prioritairement autour de l'agglomération et qui associe logements individuels et logements collectifs.

Il s'agit là d'un acte majeur de la politique volontariste menée par la municipalité qui doit à terme se traduire par la réalisation de 450 logements environ dont une majorité (240 env.) sous forme de petits collectifs R+1+C adossés sur une vaste coulée verte d'une quinzaine d'hectares. L'ensemble sera desservi par une trame viaire dont l'avenue de la Paix constituera l'épine dorsale.

Cette opération, initialement confiée à la SEMAEB a été transférée à la société d'économie mixte EADM le 14 mai 2007.

II. REALISATION DES OBJECTIFS

A. Volet aménagement

Foncier : l'accord amiable initial ayant été dénoncé par la succession de M. BOLEIS, nous avons dû saisir le préfet aux fins d'obtenir la déclaration d'utilité publique du projet. Celle-ci est intervenue le 29/11/2005.

Le jugement de fixation du prix survenu en 2007 n'a pas remis en cause l'économie générale du projet en prévoyant un prix proche des propositions de l'expropriant.

Commercialisation : une première tranche de 56 lots libres est prévue en 2007 (les 68 restant devant intervenir dans les mois qui suivent en 2008) ; l'îlot A de collectifs sera commercialisé par la société Immogolfe.

Travaux : Les principaux travaux de viabilisation n'ont été engagés qu'après la conclusion de la procédure d'expropriation survenue en 2007.

B. Volet financier : Le bilan financier prévisionnel s'équilibre à 11 722 KE, sans participation communale.

Pour la fin d'année 2006, la trésorerie de l'opération a été alimentée par une avance de 50 KE issue de l'opération des jardins de Kermaria et qui a permis de faire face aux dépenses liées à la procédure d'acquisition, ainsi qu'à des acquisitions de terrains antérieures à l'expropriation.

Par la suite, un emprunt de l'ordre de 1 500 000 € interviendra pour préfinancer le foncier et les premiers travaux.

Annexe : Compte rendu d'activités complet

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Développement économique et finances" et "Urbanisme et cadre de vie" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le compte rendu d'activités et le bilan prévisionnel annexés à la présente délibération ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-10. Urbanisme – Compte rendu d'activités de la Zac de l'Herminie II

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 20 décembre 1991, l'assemblée avait décidé de créer la « Z.A.C. de PLESCOP-l'HERMINE » ayant pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains en centre-bourg en vue, principalement, de la construction de logements (250 env.) et de locaux à usage d'activités. La réalisation de cette opération a été confiée à la S.E.M.A.E.B. (Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne) par convention de concession.

Depuis, plusieurs secteurs ont été réalisés et plus de 200 logements env. ont été construits. Toutefois, avant la réalisation du secteur central à vocation commerciale, la commune a souhaité vérifier et achever le projet défini en 1991.

Dans cet esprit, plusieurs études ont été engagées, portant notamment sur l'analyse des besoins en équipements publics, ainsi que sur la capacité de développement du tissu commercial de la commune. Elles ont mis en lumière l'opportunité d'inscrire la Zac dans un projet plus large de restructuration du centre-bourg.

Par la suite, la population a été très largement concertée. La municipalité a tiré les enseignements de ces consultations, de ces concertations, le 13 novembre 2000, en créant une nouvelle Zac, la "Zac de l'hermine II" dont :

- le périmètre a été étendu jusqu'à couvrir l'îlot compris entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue du Verger ;
- les activités économiques sont recentrées en unités localisées ;
- les équipements publics comprennent une nouvelle mairie.

En 2007, la gestion de cette opération a été transférée de la SEMAEB à EADM, nouvelle société d'économie mixte départementale.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS

L'opération s'inscrit désormais dans une problématique globale de restructuration du centre-bourg :

- recentrage de l'urbanisation de la commune sur le centre-bourg et son environnement immédiat ;
- réalisation d'équipements collectifs structurant sur des places urbaines affirmées, accueillant notamment des services publics qui mettent en relation des pôles commerciaux nouveaux ou renforcés et contribuent ainsi à leur vitalité ;
- requalification des voies urbaines, dans le cadre d'un plan de circulation cohérent et harmonieux qui crée du lien entre les espaces urbains, commerciaux notamment, et restitue sa place au piéton.

II. REALISATION DES OBJECTIFS

A. Volet aménagement

Etude : Lancement d'une étude visant à définir un projet d'aménagement de l'ensemble du centre-bourg, dans la perspective prochaine de la réalisation de la voie de contournement du bourg. L'objectif est de repositionner certains équipements publics telle que la mairie, mais également à redonner toute sa place au piéton, par l'établissement d'un plan de circulation créant des espaces spécifiques et sécurisés pour les piétons.

Foncier : Depuis l'année 2000, toutes les acquisitions foncières sont intervenues à l'amiable (conjoint LE MAIRE, succession BOLEIS, conjoint JEGOUSSE, société PRODIM, etc.).

Travaux : Depuis le lancement de l'opération, 318 logements et 3 activités ont été réalisés :

1994 : Résidence NOMINOE
1995 : Résidence d'ARVOR et des PEUPLIERS
1996 : Résidence MAUCLERC
96/98 : Val de l'HERMINE
1998 : Square de l'HERMINE, allée de l'EUROPE, route de PLOEREN
2004 : Villa BLEUE MARINE
2004 : Résidence CONCERTO et SYMPHONIE
2006 : Résidence VGH
2006 : Résidence AIGUILLON

S'ajoutera l'opération BOUYGUES du cœur de bourg qui s'appuiera sur la place de la future mairie.

Par ailleurs, des travaux de restructuration du centre bourg étaient programmés ainsi :

2007 : Porte Sud-Est du bourg
07/10 : Rue du Verger Est
07/10 : Parvis de la mairie
08/09 : Place avec parking
09/10 : Rue de Ploëren
10/11 : Rue des Marronniers
10/11 : Rue du Verger Ouest
07/10 : Parkings commerces

Les travaux du parvis de l'église ne sont pas encore programmés dans le temps.

B. Volet financier : Le bilan financier prévisionnel s'équilibre à 7 383 KE TTC, avec une participation financière de la commune estimée à 1450 KE et destinée à financer une partie de l'aménagement du cœur de bourg.

Pour la fin d'année 2006, la trésorerie de l'opération se situe autour de 451 KE. Ce bilan positif est maintenu en 2007.

Annexe : Compte rendu d'activités complet

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Développement économique et finances" et "Urbanisme et cadre de vie" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le compte rendu d'activités et le bilan prévisionnel annexés à la présente délibération ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 février 2008

08-11. Urbanisme – Zone d'aménagement concerté de l'Herminie II – Prorogation de la convention d'aménagement

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

La commune de PLESCOP a confié à la S.E.M.A.E.B. (Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne) l'aménagement de la Z.A.C. de l'Herminie par une convention en date du 23 mars 1992.

Depuis, cette convention a fait l'objet d'une prolongation de huit ans en 2000 et la S.E.M.A.E.B. a transféré l'opération à la nouvelle société mixte départementale E.A.D.M..

Pour mener à bien cette opération, il convient toutefois une nouvelle prorogation de la convention d'aménagement qui expire cette année. Comme par le passé, pour tenir compte des travaux encore à réaliser, il est proposé de la reconduire pour six ans.

Annexe : projet d'avenant

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Développement économique et finances" et "Urbanisme et cadre de vie" du 28 janvier 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la prorogation de la convention passée entre E.A.D.M. et la commune de PLESCOP pour une durée de six ans ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Informations générales

AGENDA : conseil municipal le 29 février 2008

Copie certifiée conforme
Le maire
Nelly FRUCHARD